
Compte-rendu du Conseil communautaire Bastides de Lomagne
Du Lundi 16 Novembre 2020 à 20h00 au Foyer Rural à Mauvezin

Nombre de délégués en exercice : 56
Présents : 49
Procuration : 5
Excusés : 7
Votants : 54

Validation du Conseil Communautaire du 7 Septembre 2020. (Pour 53 – Contre 1 – Abstention 0)

Adopté à la majorité

Rapport d'Activité 2019

Présentation du rapport d'activité 2019 pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

Convention ACTES avec le CDG

Ce service comprendra l'hébergement par une structure agréée par l'Etat du serveur sécurisé dédié à la transmission des actes, la maintenance et les interventions du service d'assistance budgétaire et informatique du CDG. Coût : 75€/an

Adoptée à l'unanimité.

Convention RGPD avec le CDG

La convention a pour objet de confier au CDG une mission d'accompagnement à la mise en œuvre du RGPD auprès de la CCBL. (Sensibilisation aux règles, mise à disposition d'une base documentaire et d'un outil de gestion, l'accès aux réunions.) Coût : 100€/an

Adoptée à l'unanimité.

Convention SDIS

La convention a pour objet de favoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires tout en maintenant un bon fonctionnement des services. Elle prévoit la possibilité, pour l'agent, d'arriver en retard le soir jusqu'à 16h45, de bénéficier de 5 jours de formation par an, de bénéficier de 5 jours par an en cas de Plan ORSEC, colonnes de renfort, situations météorologiques exceptionnelles....

Adoptée à l'unanimité.

Désignation du suppléant pour le Syndicat Scolaire Bastides de Lomagne

Par courrier du 14 Septembre 2020, la Préfecture nous demande d'ajouter un délégué suppléant au 3 délégués titulaires déjà en place.

Monsieur le Président propose Mme Bénédicte DISCORS.

Adoptée à l'unanimité.

Constitution d'un comité de pilotage pour le Projet Agroalimentaire Territorial

Monsieur le Président présente le projet global de réalisation d'un pôle agro-alimentaire territorial qui pourrait comprendre trois axes : une plateforme pour la production locale, un laboratoire de recherche et développement pour les porteurs de projets de transformation des produits agro-alimentaires et une cuisine territoriale pour la demande en restauration collective locale. Il rappelle que cette cuisine servirait seulement les cantines scolaires de la CCBL qui sont en portage de repas.

Il propose à ce que le comité de pilotage soit constitué des membres du bureau, et de 3 élus communautaires.

Il propose à l'assemblée délibérante : Christian CARDONA – Serge CETTOLO – Vincent BÉGUÉ.

Adopté à l'unanimité.

Convention Banque de Données Territoriales

Suite à la fin du financement pour la numérisation cadastrale sur le département du Gers et à la création d'un portail Open Data départemental, la convention va venir en remplacement de la convention initiale dite BDT pour l'exploitation et la mise à jour de la banque de données territoriale.

Adoptée à l'unanimité.

Délégation d'attribution de l'organe délibérant au Bureau de la CCBL

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver la délégation au Bureau de la Communauté de Communes pour pouvoir prendre les décisions concernant la validation des demandes de subventions de l'OPAH pour les dossiers des particuliers éligibles dans la limite des montants votés par l'assemblée délibérante de la CCBL.

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement de la ligne de trésorerie de 300 000€

Le Président présente les caractéristiques de la ligne de trésorerie :

Durée : 1 an ; Taux : Euribor 3 mois ; Intérêts trimestriels ; Conditions financières à ce jour : Index (au 05/11/20 : 0.00%) + 1.4% de marge bancaire ; Frais de dossier : 400€.

Adopté à l'unanimité.

Emprunt de 230 000€ : choix de la Banque

Le Président informe l'assemblée que nous avons reçu 5 propositions de 3 banques (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, et Banque Postale).

La Banque Postale propose les meilleures conditions : Taux 0.56% sur 16 ans – Échéances trimestrielles.

Adopté à l'unanimité.

Autorisation à mandater les investissements dans la limite de ¼ des budgets

Le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'exécutif de l'autorité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Budget Investissement : Chapitre 20=> 15 583.75€ ; Chapitre 21=> 596 295.25€

Budget Assainissement : Chapitre 21=> 74 869.50€

Budget Bâtiments Entreprises : Chapitre 20=> 2500€ ; Chapitre 21=> 2625€

Adoptée à l'unanimité.

Validation des RPQS et autorisation à la mise en ligne des indicateurs et documents

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante l'obligation de la réalisation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.) d'assainissement collectif et non collectif.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'eau et de l'assainissement

(www.services.eaufrance.fr).

Adoptée à l'unanimité.

Virement de crédit pour l'annulation d'un titre : PFAC Commune de Cologne – 2350€

Le Président expose au Conseil Communautaire que l'annulation de ce titre est nécessaire car il n'avait pas lieu d'être. (travaux Boucherie de Cologne)

Adopté à l'unanimité.

Fonds de concours – Travaux investissement voirie

Monsieur le Président rappelle que l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre EPCI à fiscalité propre et les communes membres ».

COMMUNES	FONDS DE CONCOURS 2020
BAJONNETTE	7 000
MONBRUN	20 000
SAINT BRES	6 000
SAINT CLAR	21 000
SIRAC	3 100
TOTAUX	57 100

Adopté à l'unanimité.

Plan de financement création salle d'activité de Cologne – Tranche 2

Le Président expose à l'assemblée le montant prévisionnel des travaux : 80 780.01€ HT

Plan de financement prévisionnel :

DETR 45% 36351€ - CAF 25% 20195€ - Autofinancement 30% 24234.01€

Adopté à l'unanimité.

Résidence d'artiste – demande de participation

Le Président expose à l'assemblée le projet de résidence d'artiste de deux mois en 2021 sur l'ensemble du territoire de la CCBL autour de l'illustration.

La thématique est une rencontre et une mise en parallèle de la production alimentaire locale en circuit court et du processus de création artistique en lien avec le PAT.

Budget global : 10 000€

Financement de la DRAC : 5 000€

Financement de la CCBL et intégrés aux dépenses de médiation culturelle du programme LEADER : 5 000€.

Adoptée à la majorité.(Pour 53 – Contre 0 – Abstention 1)

Aide à l'immobilier d'entreprise pour l'entreprise DELTA EXPERT

Le Président informe l'assemblée que l'entreprise DELTA EXPERT souhaite construire un bâtiment d'activité de 420m² à Saint Clar

Montant des travaux 408 606€ HT

Assiette éligible retenue 24 516€ HT

⇒ Aide CCBL 20 000€

Adoptée à l'unanimité

Candidature à Petites Villes de Demain

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet de mutualiser les candidatures de Cologne, Mauvezin et Saint Clar pour « Petites Villes de demain »

Ce projet vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération pour la prime de responsabilité lié à l'emploi fonctionnel de la DGS

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que suite au comité technique des révisions des primes du régime indemnitaire du 14/10/2020, il appartient de délibérer sur la mise en place d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction sur un emploi fonctionnel (fonctions de directeur général, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants)

Cette prime est fixée à 15% maximum du traitement brut de l'agent.

Adoptée à l'unanimité.

Approbation du bilan social 2019

Monsieur le Président expose à l'assemblée le bilan social 2019 pour approbation.

Adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Président présente les modifications au tableau des emplois au sein de la CCBL.

Adoptée à l'unanimité.

Mise à disposition d'un agent

Monsieur le Président informe l'assemblée sur la nécessité de mettre à disposition un agent à l'école de Touget, afin d'assurer l'encadrement des enfants pendant la sieste, du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Planète pour tous – Tous pour une planète

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet « Une Planète pour tous – Tous pour une planète ».

Ce projet est porté par la Communauté de Communes Bastides de Lomagne, le Pays Porte de Gascogne et le RPI Sarrant – Solomiac.

Il a pour but de former les citoyens de demain, avec comme objectif principal de faire prendre conscience aux élèves des conséquences de leurs actions sur l'environnement.

Coût du projet : 5 169€

Plan de financement :

Partenaires	Montant des recettes
PETR Pays Portes de Gascogne	375 €
Culture Portes de Gascogne	700 €
CCBL (budget de fonctionnement alloué aux écoles)	1200 €
Auto financement écoles : APE et coopérative scolaire	700 €
CCBL	2194 €

Adoptée à l'unanimité.